

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 29 juillet 2020

N° 23

**Objet : Désignation des délégués
de Provence Alpes
Agglomération au Comité de
Rivière Bléone et ses affluents**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf du mois de juillet à neuf heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-quatre du mois de juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BAUDOUX Marie Anne, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
DECROIX Hugo a donné pouvoir à CAMACHO Irène
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
POSTEL Chrystelle a donné pouvoir à BOITEUX Yoann
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BONDIL Marc
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PARIS Mireille, a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe
CHALVET Gilles
EYMARD Max
MAGAUD Nathalie
REYNAUD Patrice

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Appli:dzmzv4t4jgq1z.com
99_DE-004-200067437-20200729-23_29072020

Monsieur Benoit CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la circulaire du 30/01/2004 du Ministère de l'écologie et du développement durable concernant la procédure relative aux contrats de rivière et de baie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2017-286-005 du 13 octobre 2017 (ayant modifié les Arrêtés Préfectoraux n°2011-1359 du 12 juillet 2011 et n°2011-2168 du 14 Novembre 2011)

Vu les statuts du Syndicat Mixte Asse Bléone,

Un Contrat de Rivière est un engagement moral de la part des maîtres d'ouvrages et des financeurs du territoire. Cet outil de gestion globale et concertée a pour but de répondre aux enjeux et objectifs locaux, à travers : la restauration, l'entretien, la valorisation et la réduction de la vulnérabilité face aux inondations du bassin versant de la Bléone et de ses affluents.

Le Comité de Rivière est composé de 3 collèges :

- Les Collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (les communes, l'unique intercommunalité, le Conseil Régional PACA, le Conseil Départemental, l'EPTB-SMAVD et le syndicat de rivière), soit 31 membres ;
- Les Usagers, les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées (les associations de pêches, la fédération de pêche, la chambre d'agriculture, la FDSIC, le CPIE, FNE et la LPO), soit 11 membres ;
- L'Etat et ses établissements publics (la préfecture 04, l'Agence de l'eau RMC, l'AFB), l'ONCFS, l'ONF, la DIR-MED, l'ARS, la MISEN), soit 8 membres.

Le Comité est l'instance chargée de l'élaboration et du suivi du contrat de rivière. Il a pour missions de :

- D'organiser la concertation durant la phase d'élaboration du dossier définitif, en définissant les objectifs du Contrat de Rivière Bléone et affluents et leur équilibre et en formalisant le choix de la logique d'action.
- D'assurer le suivi de l'exécution du Contrat de Rivière Bléone et affluents par l'examen des comptes rendus annuels, et en ajustant les orientations en fonction des résultats des études complémentaires.
- D'organiser la communication et la sensibilisation auprès des personnes qu'il représente.
- De mettre en œuvre les modalités de participation du public (enquêtes, ...).

Il est proposé de :

- Désigner, au sein du collège des Collectivités territoriales, 1 membre titulaire et 1 membre suppléant parmi les conseillers Communautaires de Provence Alpes Agglomération au comité de Rivière « Bléone et ses affluents ».

Les candidatures sont présentées en séance.

Titulaire

FONTAINE Sonia

Suppléant

ACCIAI Bruno

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste ayant été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la Présidente.

Madame Sonia FONTAINE et Monsieur Bruno ACCIAI sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération au Comité de Rivière Bléone et ses affluents.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



